



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • YVELINES
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N° CM-2021-030

Séance du 08/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2021

DATE DE LA CONVOCATION : 02/04/2021

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 02/04/2021

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : **14 AVR. 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	15
REPRÉSENTÉS	4
ABSENTS EXCUSÉS	0
VOTANTS	19

L’an deux mille vingt-et-un, le huit avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD - Georges GÉRAULT - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Houria BENSEKHRIA ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON
M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Lyse-Marie CLISSON

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dossiers de demandes de subventions adressées en mairie par les associations pour l'année 2021,

VU la proposition de répartition faite par la commission Vivre Ensemble en charge des relations avec les associations,

CONSIDÉRANT que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

CONSIDÉRANT que des élus sont membres d'associations, dans le cas de l'attribution d'un montant, il sera procédé à un vote en deux temps, un premier vote pour les associations dont aucun élu est membre du bureau et dans un second temps pour les associations comprenant des élus dans les membres du bureau, à savoir, président, trésorier ou secrétaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Côme RIVIÈRE, Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

ACCORDE aux associations ci-dessous, les subventions de fonctionnement pour l'année 2021, réparties comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	VOTÉ 2021
Amicale du personnel	3 500 €
Amis de la Vallée de la Bièvre	200 €
Associations des Familles de Jouy et des Loges	200 €
Bibliothèque des Loges-en-Josas	16 000 €
EPI des Loges	300 €
Gymnastique volontaire des Loges-en-Josas	500 €
Le Comité des Fêtes des Loges-en-Josas	15 000 €
Les Loges en Jardins	370 €
Loges Accueil	200 €
Scouts et Guide de France - Groupe de Buc - Jouy - Les Loges et Vélizy	300 €
Union Nationale des Anciens Combattants Section Jouy / Les Loges en Josas	200 €
Total	33 270 €

PRÉCISE que les associations ci-après qui n'ont pas souhaité d'aide financière mais qui ont fait la demande d'une mise à disposition des équipements et moyens communaux (association agréée mairie) seront autorisées à occuper les locaux après accord de la mairie et bénéficieront d'aides ponctuelles des services municipaux sur demande écrite et selon des modalités définies :

- Association Paroissiale des Loges-en-Josas Saint-Eustache
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Environnemental et Historique des Loges
- Aumônerie Saint Jean-Baptiste en Josas
- Le Joli Conservatoire
- Lions Club de Jouy en Josas - Buc - Les Loges en Josas
- Loges Boxing
- Takeda Shingen Club des Loges
- VeloLoges antenne VeloVGP

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal de l'exercice 2021 ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	: 19
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 19
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 14 AVR. 2021
Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2021

Date de transmission de l'acte : 15/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 15/04/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-030 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20210408-CM-2021-030-DE

Date de décision : 08/04/2021

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions